

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 13 novembre 2009.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/09/11/04/JPF.-

ORDRE DU JOUR :

4. Budget 2009 – Modification budgétaire n°3 ordinaire - Décision.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, MM. MARGUERITE
Pascal, MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève,
DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM.
DEPASSE Michel, MATTIA Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM.
HOFF Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M.
BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Considérant qu'un document provenant du service Public fédéral des Finances en date du 04 novembre dernier annonce une ré-estimation des recettes en matière d'additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques qui sont réalisées au profit de notre commune pour l'enrôlement 2009 ;

Considérant que le solde de la quote part du Fonds des communes a été arrêté ;

Considérant que ces recettes supplémentaires mettent notre budget 2009 en équilibre ;

Vu les propositions du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE à l'unanimité ;

- De modifier le budget de la Commune pour 2009 conformément aux indications portées aux tableaux établis par le service des finances (modification n°2).

Après ces amendements, le budget présente les résultats suivants :

SERVICE ORDINAIRE :

Recettes :	19.045.862,02.- €
Dépenses :	17.164.931,55.- €
Boni :	<u>1.880.930,47.- €</u>

En séance, jour que dessus.
PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,